



Commune

**BRIGNOLES**

83023

**Liste des servitudes**

## BRIGNOLES

### A2 Servitude attachée à l'établissement des canalisations souterraines d'irrigation

*Articles L. 152-3 à L. 152-6 du code rural et de la pêche maritime (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - C - b - 2 )*

#### Liaison hydraulique Verdon - Saint Cassien (1ère tranche)

Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale - Le Tholonet -  
CS 70064 13182 Aix en Provence cedex 5

Direction Départementale des Territoires et de la Mer - 244 avenue de l'Infanterie de  
Marine - B.P. 501 - 83041 Toulon cedex 9

Acte : Arrêté préfectoral 17/02/2010

### A5 Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement

*Articles L. 152-1 & L. 152-2 du code rural et de la pêche maritime (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - C - b - 1 )*

#### Canalisations publiques du réseau de distribution d'eau potable et d'assainissement

Services communaux

Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale du Var - Cité Sanitaire - avenue  
Lazare Carnot - 83076 Toulon cedex

Acte : Non renseigné

## AC1 Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits

Articles L. 621-1 et suivants, L. 642-9 et L. 621-30 à L. 621-3 du code du patrimoine (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme I - B - a)

### Monument historique classé : Chapelle notre Dame de la pitié (en totalité)

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Var - 449 Avenue de la Mitre - 83000 Toulon

Acte : Arrêté préfectoral 03/01/2000

### Monument historique classé : Dolmen n° 4 des Adrets (le périmètre de protection s'étend sur la commune du Val)

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Var - 449 Avenue de la Mitre - 83000 Toulon

Acte : Arrêté préfectoral 01/09/1988

### Monument historique classé : Maison romane

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Var - 449 Avenue de la Mitre - 83000 Toulon

Acte : Décret 24/07/1921

### Monument historique inscrit : Domaine Saint Christophe (en totalité)

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Var - 449 Avenue de la Mitre - 83000 Toulon

Acte : Arrêté préfectoral 21/12/1984

### Monument historique inscrit : Chapelle de notre Dame de la pitié et quatre oratoires (en totalité) (le périmètre de protection s'étend sur la commune de Brignoles)

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Var - 449 Avenue de la Mitre - 83000 Toulon

Acte : Arrêté préfectoral 16/12/1998

Monument historique inscrit : Chapelle Sainte Catherine dite "chapelle royale"

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Var - 449 Avenue de la Mitre - 83000 Toulon

Acte : Décret 02/12/1948

Monument historique inscrit : Dolmens n 1, n 2 et n 3 des Adrets (le périmètre de protection s'étend sur la commune du Val)

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Var - 449 Avenue de la Mitre - 83000 Toulon

Acte : Arrêté préfectoral 22/02/1988

Monument historique inscrit : Eglise Saint Sauveur (porte)

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Var - 449 Avenue de la Mitre - 83000 Toulon

Acte : Décret 27/01/1926

Monument historique inscrit : Hospice Saint Jean (porte)

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Var - 449 Avenue de la Mitre - 83000 Toulon

Acte : Décret 31/03/1926

Monument historique inscrit : Hôtel Claviers

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Var - 449 Avenue de la Mitre - 83000 Toulon

Acte : Arrêté préfectoral 03/11/1987

Monument historique inscrit : Palais des Comtes de Provence (en totalité)

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Var - 449 Avenue de la Mitre - 83000 Toulon

Acte : Arrêté préfectoral 18/06/1987

## AS1 Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales

*Articles L. 1321-2, L. 1321-2-1 et R. 1321-6 et suivants du code de la santé publique (eaux potables) - articles L 1322-3 à 1322-13 et R. 1322-17 et suivants du code de la santé publique ( eaux minérales) - (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du cod*

### Périmètres de protection des puits de Pélicon, Merlançon, Fontlade et Descenderie de la Rouge

Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale du Var - Cité Sanitaire - avenue Lazare Carnot - 83076 Toulon cedex

Acte : Arrêté préfectoral 13/06/1984

### Périmètres de protection des forages des Censiès

Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale du Var - Cité Sanitaire - avenue Lazare Carnot - 83076 Toulon cedex

Acte : Arrêté préfectoral 07/04/1997

### Périmètres de protection des forages du Claou du Jas

Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale du Var - Cité Sanitaire - avenue Lazare Carnot - 83076 Toulon cedex

Acte : Arrêté préfectoral 17/06/1993

### Périmètre de protection des source, puits et forage des Treize Raïes

Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale du Var - Cité Sanitaire - avenue Lazare Carnot - 83076 Toulon cedex

Acte : Arrêté préfectoral 16/12/2002

## I1 Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.

*Articles L. 555-16, R. 555-30 et R. 555-31 du code de l'environnement, L. 101-2, L.132-1, L.132-2, L.151-1, du code de l'urbanisme, R. 122-22 et R. 123.46 du code de la construction et de l'habitation.*

### Zones d'effets autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Provence-Alpes-Côte d'Azur - SPR & SECAB - 16, rue Zattara - CS 70248 - 13331 Marseille  
cedex 3

GRTgaz - DO - PERM - Equipe travaux tiers & urbanisme - 10 Rue Pierre Sépard - CS 50329  
- 69363 LYON CEDEX 07 (Tél. : 04.78.65.59.59)

Acte : Arrêté préfectoral 28/12/2017

---

### 13 Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Articles L. 555-16 et L. 555-27 à L. 555-29 du code de l'environnement et articles L. 433-5 à L. 433-11 du code de l'énergie (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - C - a)

#### Canalisation de transport de gaz Artère de Provence DN 400 (Anciennement Artère Provence-Côte d'Azur DN 400)

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Provence-Alpes-Côte d'Azur - SPR & SECAB - 16, rue Zattara - CS 70248 - 13331 Marseille  
cedex 3

GRTgaz - DO - PERM - Equipe travaux tiers & urbanisme - 10 Rue Pierre Sémard - CS 50329  
- 69363 LYON CEDEX 07 (Tél. : 04.78.65.59.59)

Acte : Non renseigné

#### Canalisation de transport de gaz artère LE VAL - LA CRAU Ø 250

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Provence-Alpes-Côte d'Azur - SPR & SECAB - 16, rue Zattara - CS 70248 - 13331 Marseille  
cedex 3

GRTgaz - DO - PERM - Equipe travaux tiers & urbanisme - 10 Rue Pierre Sémard - CS 50329  
- 69363 LYON CEDEX 07 (Tél. : 04.78.65.59.59)

Acte : Arrêté préfectoral 25/03/2009

#### Servitude de passage du pipeline La Mède - Puget/Argens

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Provence-Alpes-Côte d'Azur - Service prévention des risques - 16, rue Zattara - CS 70248 -  
13331 Marseille cedex 3

Acte : Décret 14/02/1992

## **I4** Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique aérienne ou souterraine

*Articles L. 323-3 à L. 323-10 du code de l'énergie (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - A - a)*

### Réseaux de distribution publique M.T. et B.T.

ERDF ARE PACA Est - Avenue Edith Cavell - 83418 HYERES

ERDF ARE PACA Ouest - Chemin Saint Pierre - 13722 MARIIGNANE

Acte : Non renseigné

### Ligne aérienne 2 x 63 kV : VAL (LE) - VINS 1 et 3

RTE (Réseau Transport d'Electricité) - Groupe maintenance réseau Côte d'Azur -  
Lingostière Saint-Isidore - BP 3247 - 06205 NICE cedex 3

Acte : Non renseigné

### Ligne aérienne 2 x 225 kV : NEOULES - VINS / TRANS - VINS

RTE (Réseau Transport d'Electricité) - Groupe maintenance réseau Côte d'Azur -  
Lingostière Saint-Isidore - BP 3247 - 06205 NICE cedex 3

Acte : Non renseigné

---

## **Int1** Servitude instituée au voisinage des cimetières

*Article L. 2223-5 du code général des collectivités territoriales (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme IV - A - a)*

### Cimetière communal de Brignoles

Services communaux Mairie de Brignoles

Acte : Non renseigné



## PT1 Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques

*Articles L. 57 à L. 62-1 et R. 27 à R. 39 du code des postes et des communications électroniques (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - E - 2 )*

### Centre radioélectrique de la Loube

T.D.F - DO Marseille 40 boulevard de Dunkerque - BP 123 - 13473 Marseille Cedex 03

TDF Unité Côte d'Azur - 43 Rue des entrepreneurs - lot numéro 10 - Parc d'activités Rophele - ZAC du Blavet - 83520 Roquebrune sur Argens

Acte : Décret 25/01/1961

---

## PT3 Servitude attachée aux réseaux de télécommunication

*Articles L. 45-9 et L. 48 du code des postes et des communications électroniques (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - E - 3 )*

### Câble souterrain de télécommunication n 533 MARSEILLE - NICE

France Télécom UPR - SE - Bureau Parc Bâtiment H - 18-24 Rue J. Réattu - 13009 Marseille

Acte : Arrêté préfectoral 23/04/1985

### Câble souterrain de télécommunication n 96 MARSEILLE - NICE

France Télécom UPR - SE - Bureau Parc Bâtiment H - 18-24 Rue J. Réattu - 13009 Marseille

Acte : Arrêté préfectoral 23/04/1963

---

## T1 Servitude relative aux voies ferrées

*Articles L. 2231-1 à L. 2231-9 et L. 2113-1 à L. 2113-3 du code des transports et article L. 114-6 du code de la voirie routière (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - D - c - 1 )*

### Ligne S.N.C.F. CARNOULES - GARDANNE

SNCF - Délégation Territoriale de l'Immobilier Méditerranée - Pôle optimisation du parc immobilier - 4 Rue Léon Gozlan - CS 70014 - 13331 Marseille cedex 03

RFF - Direction Régionale PACA - Service aménagement et patrimoine - Les Docks Atrium - 10 Place de la Joliette - BP 85 404 - 13557 Marseille Cedex 02

Acte : Non renseigné

---

## T7 Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement

Article L. 6352-1 du code des transports (Annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - D - e - 4 )

### L'ensemble du territoire national est couvert par la servitude T7 à l'exception des zones couvertes par la servitude T5

SNIA - Pôle Nice-Corse - Aéroport de Nice - Bloc technique T 1 - CS 63092 - 06202 NICE  
cedex 3 (courriel : snia-urba-nice-bf@aviation-civile.gouv.fr)

Acte : Arrêté interministériel 25/07/1990

---